

<b>REUNION DU BUREAU</b> <b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 janvier 2008</b>
---

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mercredi 23 janvier 2008 à 18 heures au château de Chazey-sur-Ain.

**Etaient présents**

M. BANDERIER	Maire de Montluel
M. BEGUET	Maire de Serrières-de-Briord
M. BERTHOLET	Maire de Souclin
M. FOURNIER	Maire d'Ambronay
M. LOBIETTI	Président de la communauté de communes du canton de Montluel
M. MAGDELAINE	Adjoint au Maire d'Ambérieu-en-Bugey
M. MARCOU	Maire de Villieu-Loyes-Mollon
M. PELLETIER	Adjoint au maire de Meximieux
Mme SELIGNAN	Maire de St-Eloi
M. VIENOT	Maire de Thil
Melle ARRIGONI	Chargée de mission CDRA Plaine de l'Ain Côtière
Mlle COUTELLIER	Assistante pour le syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chargé de mission pour le syndicat mixte BUCOPA

**Etaient excusés**

M. BERTHOU	Maire de Miribel
M. BOUCHON	Maire de Saint-Rambert-en-Bugey
Mme CASANOVA	Maire de Chatillon-la-Palud
M. CHABRY	Président de la communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain
M. ORSET	Maire de Saint Jean-le-Vieux
M. PIRALLA	Maire d'Ambérieu-en-Bugey

En préambule, le président remercie les membres présents, cite les excusés, puis rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► **EXAMEN DU PLU DE DOUVRES**

---

Après une présentation du projet de PLU arrêté de la commune de Douvres, le Président fait remarquer trois points :

- Ce projet de PLU est bâti sans tenir compte du taux de rétention de 2 mentionné dans le schéma de secteur, dépassant ainsi potentiellement le seuil des 100 logements à construire à l'horizon 2020.
- Les zones 2 AU n'ont pas été comptabilisées dans le calcul des surfaces à urbaniser.
- Les capacités d'urbanisation des dents creuses sont élevées (80 logements). Cette évaluation doit être affinée.

M. FOURNIER souligne les problèmes d'écoulement des eaux résultant de l'extension de l'habitat sans aménagement de zones de rétention. Il craint des inondations sur les communes limitrophes si de tels aménagements ne sont pas prévus.

M. LOBIETTI rappelle que le SCOT donne de grandes orientations et ne peut aller au-delà. Il revient aux communes limitrophes de donner leur avis sur les projets de PLU.

Un avis favorable sous conditions sur le projet de PLU de Douvres est adopté à l'unanimité.

► **EXAMEN DU PLU DE SAINT-SORLIN-EN-BUGEY**

---

Le Président rappelle aux membres du Bureau que ce projet de PLU était à l'ordre du jour du précédent bureau du syndicat mixte en date du 11 décembre 2007.

Au cours de ce Bureau un certain nombre d'éléments portant atteinte à la mise en compatibilité de ce PLU avec le SCOT avait été relevés.

Face à ces réserves, le Président a alors proposé aux membres du Bureau, avant même d'aboutir à un avis, que le chargé de mission du SCOT organise au plus vite, une entrevue réunissant les élus de la commune et une délégation du syndicat mixte, avec pour but de rapprocher les orientations du PLU avec ceux du SCOT.

Cette réunion a eu lieu le 23 janvier 2008 en présence de :

- Monsieur JOFFRAUD, Maire de Saint-Sorlin-en-Bugey
- Monsieur BESANCON, 1er Adjoint
- Monsieur LOBIETTI, Président du Syndicat Mixte BUCOPA
- Monsieur MARCOU, Vice Président du Syndicat Mixte BUCOPA
- Monsieur PREMILLIEU, Chargé de mission du Syndicat Mixte BUCOPA

Cette réunion, très constructive, a atteint son objectif, les élus de la commune ont pris acte des insuffisances constatées dans leur PLU et ont prévu d'y remédier.

M. MARCOU souligne que l'avis du syndicat mixte et donc les enjeux du SCOT ont bien été compris par le maire de Saint-Sorlin-en-Bugey mais ils n'ont pas été assez pris en compte dans leur projet de PLU, d'où l'intérêt que le syndicat mixte soit associé le plus tôt possible à la réflexion des différents PLU du territoire.

M. VIENOT propose que la communication soit renforcée afin que les communes utilisent les services et l'aide du chargé de mission du syndicat mixte dans le cadre des révisions, modifications de leurs PLU.

Monsieur LOBIETTI rappelle cependant que chaque projet de révision ou de modification de PLU est notifié au Syndicat Mixte. Le chargé de mission envoie systématiquement aux communes un document de synthèse sur le SCOT qui rappelle les enjeux et le rapport de compatibilité qui lie les PLU au SCOT.

En outre, le chargé de mission participe systématiquement aux premières réunions de lancement de procédures de révisions de PLU.

M. LOBIETTI propose qu'un avis favorable sous conditions soit proposé. Toutefois, un problème technique a été soulevé. En effet, la mairie de Saint-Sorlin-en-Bugey a déjà délibéré, l'enquête publique a été reportée au 17 mars. La DDE a conseillé que l'avis soit rattaché à l'enquête publique.

Toutefois, M. MARCOU souligne le risque de fragiliser le PLU. Un conseil municipal étant prévu le 27 février, le maire pourrait prendre une nouvelle délibération d'arrêt de PLU qui intégrerait les remarques du syndicat mixte.

M. LOBIETTI précise que le syndicat mixte va se rapprocher de la DDE afin que celle-ci traite rapidement le dossier. De plus, une réflexion sera conduite pour évaluer les subventions possibles par le CDRA pour les orientations d'aménagement.

Un avis favorable sous strictes conditions sur ce projet de PLU est adopté à l'unanimité.

► **QUESTIONS DIVERSES**

---

Accueil d'un stagiaire

Le chargé de mission a contacté des universités de la région pour recruter un stagiaire sur une durée de 3 à 4 mois. Un profil Bac + 5 en urbanisme et aménagement urbain est privilégié. L'objectif du stage pourrait consister en la définition d'indicateurs pertinents et à l'élaboration de tableaux de bord permettant de suivre le développement du territoire, le respect des orientations affichées par le schéma et plus généralement d'évaluer les effets de l'application du SCOT sur notre territoire.

L'ensemble des membres du bureau demande à ce que cet outil soit bien défini et qu'une proposition concrète soit faite au nouvel exécutif.

M. LOBIETTI explique que le SCOT de Grenoble a mis en place des outils de suivi car les préconisations du SCOT n'ont pas toujours été respectées.

Mme SELIGNAN, souligne qu'un travail de compilation sur ce qui se fait en France au niveau des SCOT pourrait être intéressant. De même, il faut tirer profit de l'échange avec les professeurs du futur stagiaire accueilli.

Réflexion sur une étude concernant l'urbanisme commercial

Le chargé de mission propose qu'une étude sur l'urbanisme commercial soit lancée en 2008. M. LOBIETTI précise qu'il s'agit d'une priorité à mettre en œuvre avec le prochain exécutif. De plus, les résultats de celle-ci devront être inscrits dans le SCOT lors de sa révision.

Il est demandé au chargé de mission, en attendant l'élection du prochain exécutif, de se renseigner sur des études d'urbanisme commercial qui auraient pu être réalisées sur d'autres territoires.

Adhésion éventuelle du syndicat mixte à l'agence d'urbanisme

Le chargé de mission va prochainement rencontrer l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise pour avoir des éléments concernant une éventuelle adhésion du syndicat mixte à cette structure. Il s'agira de présenter au nouvel exécutif des éléments tangibles et objectifs.

M. MARCOU pose la question de l'efficacité et de l'organisation de cette structure et surtout du retour sur investissement que le syndicat mixte pourrait réellement retirer au travers de cette adhésion.

Mme SELIGNAN propose que sans adhérer à l'agence, on puisse acheter certaines prestations.

M. LOBIETTI demande à ce qu'une clarification soit faite entre la RUL et l'INTERSCOT et qu'une proposition détaillée soit faite au nouvel exécutif sur les conditions d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme.

**► BRANCHE SUD DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE (LGV) RHIN-RHÔNE**

M. CHARVET de RFF présente le projet de la branche sud LGV Rhin-Rhône. L'objectif est d'assurer une liaison et de renforcer le trafic passagers et fret entre l'Europe du Nord et l'Espagne. Actuellement, on distingue 3 branches avec des états d'avancement différents : Est, Ouest et Sud. La branche sud qui concerne plus particulièrement le périmètre du SCOT BUCOPA reliera les branches Est et Ouest à l'agglomération lyonnaise

Les grands principes de la ligne sud sont les suivants :

- Etudier toutes les possibilités pour valoriser, à moyen terme, l'utilisation des lignes existantes ;
- Rechercher pour le long terme un fuseau de passage pour une ligne nouvelle qui devra :
  - Passer entre Louhans et Lons-le-Saunier ;
  - Desservir Dôle et Bourg-en-Bresse ;
  - S'articuler avec la ligne du Haut-Bugey ;
  - Aboutir au centre de Lyon et desservir l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry ;
  - Préserver une desserte TGV de qualité dans le Val-de-Saône.

M. CHARVET reviendra présenter les différents scénarii retenus et possibles. Il souhaite qu'une concertation se mette en place avec les élus du SCOT BUCOPA afin de recueillir les points de vue qui pourraient enrichir le projet.

M. LOBIETTI rappelle la grande imprécision du tracé du CFAL et souligne sa méfiance vis-à-vis de ce type de concertation qui en fait n'en est pas une puisqu'au final un tracé est souvent imposé.

M. CHARVET précise que RFF a pris conscience qu'ils n'ont pas toujours été à l'écoute des élus par le passé. Toutefois, il y a une réelle volonté pour qu'une réflexion et une concertation se fassent en amont pour le projet de la branche sud LGV Rhin-Rhône.

M. FOURNIER rappelle que sa commune est concernée en premier lieu par le CFAL et cette branche sud LGV. Il stipule qu'il faut choisir un tracé au plus vite tout en respectant l'intérêt général et en prenant en considération les problèmes des populations locales.

Messieurs LOBIETTI et VIENOT s'interrogent sur la raison qui fait que l'Est de Lyon est toujours retenu par rapport à l'Ouest dans le choix des tracés des grandes infrastructures de transport.

M. MAGDELAINNE demande à ce que le plus tôt possible, soit mentionné le tracé exact.

M. CHARVET précise qu'il reviendra très tôt avec des propositions pour qu'elles puissent être intégrées au mieux dans les documents d'urbanisme.

La séance est levée à 18 H 50.